



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 août 2020
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye

Note verbale datée du 12 août 2020, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1970 \(2011\)](#) concernant la Libye et, comme suite à la note verbale datée du 15 juin 2020, a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport d'application de Bahreïn, conformément à la résolution [2509 \(2020\)](#) et aux résolutions antérieures applicables, tout particulièrement la résolution [2441 \(2018\)](#) et la résolution [1970 \(2011\)](#) (voir annexe).

La Mission permanente de Bahreïn saisit cette occasion pour renouveler au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1970 \(2011\)](#) les assurances de sa très haute considération.



**Annexe à la note verbale datée du 12 août 2020 adressée
au Président du Comité par la Mission permanente de Bahreïn
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

**Rapport de Bahreïn sur l'application de la résolution 2509 (2020)
du Conseil de sécurité et des résolutions antérieures, notamment
les résolutions 2441 (2018) et 1970 (2011)**

Conformément aux dispositions de la résolution 2509 (2020) du Conseil de sécurité et de ses résolutions antérieures, le Gouvernement bahreïni a pris plusieurs mesures en vue d'appliquer effectivement ces résolutions.

Interdiction de voyager et gel des avoirs

À l'issue de l'adoption des résolutions, le texte en a été communiqué aux autorités compétentes bahreïniennes, notamment les banques et les institutions financières homologuées, pour qu'elles les appliquent, y donnent suite et informent le Ministère des affaires étrangères de tout fait nouveau à cet égard.

Les données relatives aux personnes sont saisies dans le système de renseignements préalables concernant les voyageurs, qui est lié au système de gestion électronique des passeports du Ministère de l'intérieur.

Il a été mis fin aux activités d'importation et d'exportation des entités figurant sur la Liste des sanctions. Le Service de la gestion des risques douaniers a inscrit les noms des entités visées sur une liste qui figure dans le système électronique de contrôle douanier.

Nous avons collaboré étroitement et de manière constante avec le Comité de l'ONU concernant les avoirs de l'une des entités figurant sur la Liste des sanctions.

Autres mesures

Les responsables chargés de donner suite à l'application des résolutions du Conseil de sécurité ont participé à une série d'ateliers sur la question. Des cours de sensibilisation ont été organisés à l'intention des organisations à but non lucratif afin de les aider à se protéger contre toute exploitation à des fins terroristes. Par ailleurs, des ateliers ont été organisés à l'intention des avocats, des cabinets de conseils juridiques étrangers, des notaires publics et de leurs assistants et des notaires spécialisés.

Nous communiquerons au Comité toute nouvelle information dont nous serons saisis.